



**PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET PRINCIPAL**

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	6
1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	8
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	8
1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....	9
1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2^{ème} PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11
2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement.....	11
2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement.....	13
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13
2-2-1 Les recettes réelles d'investissement.....	13
2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement.....	15
2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
3^{ème} PARTIE – INFORMATIONS GENERALES.....	16
3-1 RATIOS FINANCIERS	16
3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS	17

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 30 janvier 2025, se prononcera sur le budget primitif 2025.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif du budget principal traduit les objectifs de la politique financière, à savoir :

- ✓ Assurer le financement des compétences, des services rendus et des investissements prévus au programme pluriannuel d'investissement
- ✓ Mettre en place la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- ✓ Rechercher des financements extérieurs pour optimiser les ressources de la Collectivité
- ✓ Prioriser la réalisation en maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation d'équipements, au service des habitants
- ✓ Conserver une situation financière saine à la fin du mandat.

Les grands projets retracés dans ce budget pour cette mandature sont :

- ✓ La construction d'un pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau
- ✓ La réhabilitation et l'extension du gymnase à Avanton
- ✓ La réalisation des sites administratif, comprenant le 4^{ème} service de gestion comptable (SGC) de la DDFIP, et technique.
- ✓ L'élaboration du PLUi-H.

Lors de la préparation des budgets 2025, en septembre dernier, les Vice-Présidents ont décidé de :

- pour la section de fonctionnement : proposer un budget de reconduction en tenant compte cependant de quelques ajustements,
- pour la section d'investissement : mettre à jour le PPI 2022-2030, compte tenu de l'avancement des projets commencés ou non en 2024 et des nouvelles estimations des projets connus, ainsi que d'un arbitrage auquel l'exécutif a procédé en octobre dernier.

Le Projet de la Loi de Finances 2025, présenté le 10 octobre 2024, portait une suppression du FCTVA en fonctionnement, un gel de la dynamique fiscale pour les fractions de TVA reversée aux collectivités, une baisse de la DCRTP et une hausse des cotisations CNRACL.

Dans ce contexte, un nouveau cadrage budgétaire a été défini fin octobre 2024 pour la section de fonctionnement du budget principal, prenant en compte les éléments du Projet de la Loi de Finances 2025 et, par conséquent, intégrant des économies en dépenses et de nouvelles ressources en recettes, pour présenter un budget en équilibre.

Le budget primitif du budget principal 2025 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés (comme lors du vote du budget 2024). Il s'établit comme suit :

- ✓ En fonctionnement : 17 837 700,00 €, dont 16 211 700,00 € de dépenses réelles
- ✓ En Investissement : 13 587 919,00 €, dont 13 437 919,00 € de dépenses réelles.

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées à l'activité des services de l'entité et notamment :
 - *En dépenses* : les achats de fournitures et prestations de service, les charges de personnel et frais assimilés, les contributions et les participations et subventions versées notamment aux associations et les atténuations de produits ;
 - *En recettes* : les impôts et taxes perçus, les dotations et participations reçues (dotations d'État telles que DGF ou DGD, compensations diverses, participation d'autres collectivités, organismes publics ou privés et fonds européens), ainsi que les ventes, les redevances et produits d'utilisation du domaine, les produits des services rendus, les locations diverses et les atténuations de charges.

- La seconde regroupe les dépenses et les recettes financières et notamment :
 - *En dépenses* : les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et dettes, des comptes courants et intérêts bancaires, et les pertes de change constatées, le cas échéant ;
 - *En recettes* : les produits financiers comprennent les produits des placements autorisés et les gains de change constatés, le cas échéant.

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
011 – Charges à caractère général	2 578 216,00	2 496 700,00	-81 516,00	-3,16%
012 – Charges de personnel	5 756 000,00	5 872 000,00	116 000,00	2,02%
014 – Atténuations de produits	3 968 800,00	3 968 800,00	0,00	0,00%
65 – Autres charges de gestion courante	3 847 757,00	3 774 700,00	-73 057,00	-1,90%
Total dépenses de gestion courante (a)	16 150 773,00	16 112 200,00	-38 573,00	-0,24%
66 – Charges financières (b)	92 460,00	89 500,00	-2 960,00	-3,20%
67 – Charges spécifiques (c)	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
68 – Dotations aux amortissements (d)	500,00		-500,00	-100,00%
Total dépenses réelles (a + b)	16 253 733,00	16 211 700,00	-42 033,00	-0,26%
042 – Op° d'ordre de transfert entre sections	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses d'ordres	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 879 733,00	17 837 700,00	-42 033,00	-0,24%

1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles :

- Les dépenses de gestion courante comprennent les chapitres suivants :
 - **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance ;
 - **012 – Charges de personnel et frais assimilés** : ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations et les charges sociales ;
 - **014 – Atténuations de produits** : ce sont les reversements opérés par l'établissement envers les Communes du territoire dont les attributions de compensation ;
 - **65 – Autres charges de gestion courante** : il s'agit des subventions versées aux organismes publics et privés, les contingents et participations obligatoires et les indemnités des élus.

- Les dépenses financières correspondent aux intérêts liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 16 211 700,00 €. Par fonctions comptables, elles se décomposent comme suit :

FONCTION	2025	Poids de la fonction
0 – SERVICES GENERAUX	7 253 426,00	45 %
01 – Opérations non ventilables	4 322 598,00	
020 – Administration générale	2 241 741,00	
022 – Information, communication	132 917,00	
028 – Autres moyens généraux	543 670,00	
044 – Aide publique au développement	12 500,00	
1 – SECURITE	852 840,00	5 %
11 – Police, sécurité et justice	7 840,00	
12 – Incendie et secours	845 000,00	
2 – ENSEIGNEMENT	577 840,00	4 %
288 – Autres services annexes de l'enseignement	577 840,00	

FONCTION (suite)	2025	Poids de la fonction
3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 989 358,00	18 %
30 – Services communs	147 393,00	
31 – Culture	436 211,00	
32 – Sport	847 421,00	
33 – Jeunesse et Loisirs	1 558 333,00	
4 – SANTE ET ACTION SOCIALE	1 727 296,00	11 %
410 – Services communs Santé	57 281,00	
420 – Services communs Action Sociale	330 117,00	
422 – Petite enfance	1 339 898,00	
5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 043 950,00	6 %
501 – Services communs Solidarité	163 439,00	
502 – Services communs Dvp Durable	240 622,00	
510 – Services communs Aménagements urbains	192 833,00	
511 – Espaces verts urbains	177 403,00	
518 – Autres actions d'aménagement urbain	83 773,00	
551 – Parc privé de la collectivité	22 460,00	
554 – Aires d'accueil des gens du voyage	87 655,00	
588 – Autres actions d'aménagements	75 765,00	
6 – ACTION ECONOMIQUE	890 434,00	5 %
60 – Services communs	350 300,00	
62 – Structures d'animation et de dév. économique	32 345,00	
6312 – Agriculture	76 120,00	
633 – Développement touristique	407 999,00	
66 – Maintien et développement des services publics	23 670,00	
7 – ENVIRONNEMENT	410 959,00	3 %
71 – Actions transversales	15 308,00	
7212 – Collecte et traitement des déchets	233 833,00	
731 – Politiques de l'eau	127 062,00	
77 – Environnement des infrastructures de transport	34 756,00	
8 – TRANSPORTS	465 597,00	3 %
845 – Voirie communale	465 597,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 211 700,00	

1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
013 – Atténuation de charges	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%
70 – Produits des services	1 012 000,00	1 040 800,00	28 800,00	2,85%
73 – Impôts et taxes	6 881 683,00	6 843 300,00	-38 383,00	-0,56%
731 – Fiscalité locale	5 042 000,00	5 032 600,00	-9 400,00	-0,19%
74 – Dotations, subventions, participations	4 489 523,00	4 451 000,00	-38 523,00	-0,86%
75 – Autres produits de gestion courante	256 360,00	260 000,00	3 640,00	1,42%
Total recettes de gestion courante (a)	17 741 566,00	17 687 700,00	-53 866,00	-0,30%
77 – Produits exceptionnels (b)	0,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles (a + b)	17 741 566,00	17 687 700,00	-53 866,00	-0,30%
042 – Op° d'ordre de transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
Total des recettes d'ordres	150 000,00	150 000,00	0,00	-0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 891 566,00	17 837 700,00	-53 866,00	-0,30%

1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

- **013 – Atténuation de charges** : elles correspondent, pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales lors d'absences pour maladie ;
- **70 – Produits des services** : ce sont les ventes, les prestations de services et les produits afférents aux activités annexes de la collectivité ;
- **73 – Impôts et taxes** : ce sont les contributions directes (taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires, cotisations foncières des entreprises, taxes sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la fiscalité reversée (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), la fraction de TVA (compensation mise en place suite aux suppressions de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée) et les autres taxes (taxe de séjour, taxe GEMAPI...) ;
- **74 – Dotations, subventions et participations** : ce sont les produits en provenance de l'Etat (dotations et compensations) et des principaux partenaires de la collectivité (Région, Département, CAF...);
- **75 – Autres produits de gestion courante** : ce sont les loyers et les remboursements de charges des différents locataires de la Collectivité.

1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025
Dépenses réelles	16 253 733,00	16 211 700,00
Recettes réelles	17 741 566,00	17 687 700,00
Recettes réelles - Dépenses réelles	1 487 833,00	1 476 000,00
Dépenses d'ordres	1 626 000,00	1 626 000,00
Recettes d'ordres	150 000,00	150 000,00
Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres	-1 476 000,00	-1 476 000,00
Total Recettes de fonct. - Total Dépenses de fonct.	11 833,00	0,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Somme affectée au financement de l'invest.	11 833,00	
Dépenses de fonctionnement avec équilibre	17 891 566,00	17 837 700,00
Recettes de fonctionnement avec équilibre	17 891 566,00	17 837 700,00

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 17 837 700,00 €.

2^{ème} PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles comprennent des opérations relatives aux équipements, des opérations financières et des opérations pour le compte de tiers.

2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
20 – Immobilisations incorporelles	1 211 843,00	44 412,00	-1 167 431,00	-96,34%
204 – Subventions d’équipement	1 310 852,00	1 613 510,00	302 658,00	23,09%
21 – Immobilisations corporelles	2 883 752,00	1 249 392,00	-1 634 360,00	-56,67%
23 – Immobilisations en cours	5 115 170,00	10 189 605,00	5 074 435,00	99,20%
Total dépenses d’équipement (a)	10 521 617,00	13 096 919,00	2 575 302,00	24,48%
16 – Emprunts et dettes	329 852,00	336 000,00	6 148,00	1,86%
27 – Autres prêts	59 300,00	5 000,00	-54 300,00	-91,57%
Total dépenses financières (b)	389 152,00	341 000,00	-48 152,00	-12,37%
Total dépenses réelles (a + b)	10 910 769,00	13 437 919,00	2 527 150,00	23,16%
040 – Op° d’ordre de transferts entre sections	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses d’ordres	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	11 060 769,00	13 587 919,00	2 527 150,00	22,85%

2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements, en dépenses financières et en opérations pour compte de tiers :

- Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables ou la réalisation de biens entrant dans le patrimoine de la Collectivité.
- Les dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2025, les dépenses d’équipement d’investissement sont estimées à 13 093 319,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
100 – Administration Générale	283 859,00	271 789,00	-12 070,00	-4,25%
101 – Service technique	122 400,00	32 400,00	-90 000,00	-73,53%
102 – Déplacement et accessibilité	290 454,00	161 619,00	-128 835,00	-44,36%
103 – Gendarmerie de Mirebeau	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00%
104 – Equipements sportifs couverts	1 647 630,00	4 034 400,00	2 386 770,00	144,86%
105 – Piscines	262 502,00	211 200,00	-51 302,00	-19,54%
106 – Affaires sociales	594 180,00	350 798,00	-243 382,00	-40,96%
107 – Gens du voyage	86 000,00	36 000,00	-50 000,00	-58,14%
108 – Crèches et garderies	56 417,00	139 290,00	82 873,00	146,89%
110 – Voirie	946 775,00	641 781,00	-304 994,00	-32,21%
111 – Autorisation droits des sols	3 528,00	0,00	-3 528,00	-100,00%
112 – Activités économiques	612 252,00	361 000,00	-251 252,00	-41,04%
114 – SDTAN	195 482,00	45 900,00	-149 582,00	-76,52%
115 – Tourisme	160 315,00	182 385,00	22 070,00	13,77%
117 – Travaux plan d'eau d'Ayron	30 132,00	18 968,00	-11 164,00	-37,05%
118 – Périscolaire	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00%
119 – ALSH	324 400,00	178 200,00	-146 200,00	-45,07%
120 – Ecole de musique	352 685,00	56 855,00	-295 830,00	-83,88%
121 – Bâtiments d'entreprises	43 730,00	88 000,00	44 270,00	101,23%
122 – Bâtiments relais	30 000,00	0,00	-30 000,00	-100,00%
123 – Maison de santé	3 000,00	5 200,00	2 200,00	73,33%
124 – Réseau bibliothèques	8 130,00	11 210,00	3 080,00	37,88%
125 – Ludothèque	100 000,00	200 000,00	100 000,00	100,00%
126 – Communication	290 306,00	350 306,00	60 000,00	20,67%
127 – Garage	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00%
128 – Site mutualisé	2 040 000,00	1 460 000,00	-580 000,00	-28,43%
129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau	1 039 709,00	2 880 000,00	1 840 291,00	177,00%
130 – PLUi-H	127 593,00	360 000,00	232 407,00	182,15%
131 – Fonds de concours	791 538,00	893 678,00	102 140,00	12,90%
132 – Patrimoine immobilier	49 200,00	0,00	-49 200,00	-100,00%
133 – Evènementiel		18 000,00	18 000,00	
134 – Agriculture		0,00	0,00	
135 – OPAH-RU Mirebeau		78 540,00	78 540,00	
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	10 521 617,00	13 096 919,00	2 575 302,00	24,48%

- Les grands projets d'investissement prévus par la Collectivité en 2025 sont :
- La réalisation du pôle socio-éducatif et sportif à Mirebeau (opérations 104 et 129), en partenariat avec le Département (projet sur plusieurs années) ;
 - La réalisation d'un pôle social intercommunal à Neuville-de-Poitou (opération 106) ;
 - Des travaux de voiries sur le domaine public de la Collectivité (opérations 110 et 112) ;
 - La réalisation des sites administratif et technique et le 4^{ème} SGC de la DDFIP (opération 128) ;
 - Soutenir les communes avec le dispositif de fonds de concours (opération 131).

2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les mouvements comptables liées à l'amortissement des subventions transférables et la valorisation des travaux en régie.

2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
13 – Subventions d'investissement	3 005 228,00	4 409 545,00	1 404 317,00	46,73%
16 – Emprunts et dettes assimilées	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
Total recettes d'équipement (a)	3 064 328,00	4 468 645,00	1 404 317,00	45,83%
10 – Dotations, fonds divers et réserves	959 528,00	1 274 780,00	315 252,00	32,85%
165 – Dépôts et cautionnements	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
27 – Autres immobilisations financières	39 683,00	5 000,00	-34 683,00	-87,40%
Total recettes financières (b)	1 002 211,00	1 282 780,00	280 569,00	28,00%
Total recettes réelles (a + b)	4 066 539,00	5 751 425,00	1 684 886,00	41,43%
040 – Op° d'ordre de transferts entre sections	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
Total recettes d'ordres	1 626 000,00	1 626 000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 692 539,00	7 377 425,00	1 684 886,00	29,60%

2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement et en recettes financières :

- Les recettes d'équipement retracent les financements des dépenses d'équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours).
- Les recettes financières se déclinent en dotations, en dépôts et cautionnement, autres immobilisations financières et produits de cessions. Les dotations, fonds divers et réserves correspondent aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités au titre des dépenses d'investissement. Le FCTVA est calculé en appliquant un taux de 14,85 % sur les dépenses TTC. Les autres immobilisations financières correspondent à des avances remboursables par les Communes.

Pour le budget 2025, les recettes d'équipement d'investissement sont estimées à 4 466 445,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
102 – Déplacement et accessibilité	115 948,00	0,00	-115 948,00	-100,00%
104 – Equipements sportifs couverts	648 546,00	3 150 000,00	2 501 454,00	385,70%
105 – Piscines	168 614,00	123 762,00	-44 852,00	-26,60%
106 – Affaires sociales	808 844,00	421 306,00	-387 538,00	-47,91%
108 – Crèches et garderies	89 764,00	65 446,00	-24 318,00	-27,09%
112 – Activités économiques	230 500,00	6 500,00	-224 000,00	-97,18%
115 – Tourisme	180 403,00	50 000,00	-130 403,00	-72,28%
117 – Travaux plan d'eau d'Ayron	54 237,00	0,00	-54 237,00	-100,00%
118 – Périscolaire	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00%
119 – ALSH	183 372,00	132 841,00	-50 531,00	-27,56%
120 – Ecole de musique	200 000,00	0,00	-200 000,00	-100,00%
129 – Pôle socio-éducatif Mirebeau	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
130 – PLUi-H	22 000,00	120 000,00	98 000,00	445,45%
135 – OPAH-RU Mirebeau	0,00	36 690,00	36 690,00	
01 – Non affectées	59 100,00	59 100,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS	3 064 328,00	4 468 645,00	1 404 317,00	45,83%

2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les dotations aux amortissements déclinées selon la nature d'achat des biens.

2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En €	2024	2025
Dépenses réelles	10 910 769,00	13 437 919,00
Recettes réelles	4 066 539,00	5 751 425,00
Recettes réelles - Dépenses réelles	-6 844 230,00	-7 686 494,00
Dépenses d'ordres	150 000,00	150 000,00
Recettes d'ordres	1 626 000,00	1 626 000,00
Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres	1 476 000,00	1 476 000,00
Total Recettes d'invest. - Total Dépenses d'invest.	-5 368 230,00	-6 210 494,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Somme affectée au financement de l'invest.	11 833,00	
Emprunt	5 356 397,00	6 210 494,00
Dépenses d'investissement avec équilibre	11 060 769,00	13 587 319,00
Recettes d'investissement avec équilibre	11 060 769,00	13 587 319,00

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 13 587 319,00 €.
Les dépenses d'équipement passent de 10 521 617,00 € en 2024 à 13 096 919,00 € en 2025, en hausse de 24 %.

3-1 RATIOS FINANCIERS

- **Dépenses réelles de fonctionnement/population : 379,76 €**
Ce ratio permet de connaître le montant des dépenses de fonctionnement pour un habitant de l'établissement.
- **Recettes réelles de fonctionnement/population : 414,34 €**
Ce ratio indique quel est le montant des recettes de fonctionnement pour un habitant.
- **Dépenses d'équipements brut/population : 306,80 €**
Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de l'établissement.
- **Encours de dette/population : 86,70 €**
Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant de l'établissement.
- **DGF/population : 46,24 €**
Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de la DGF par habitant de l'établissement.
- **Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 36,22 %**
Ce ratio mesure le poids de la charge de personnel de la Collectivité. C'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense difficilement compressible à court terme.
- **Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 93,55 %**
Il s'agit de la capacité de l'établissement à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
- **Dépenses d'équipements brut/recettes réelles de fonctionnement : 74,05 %**
Ce ratio mesure l'effort d'équipement de l'établissement au regard des recettes de fonctionnement dont il dispose.
- **Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement : 20,92 %**
Ce ratio mesure la charge de la dette de l'établissement au regard des recettes dont il dispose.
- **Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement : 8,34 %**
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 % et 15 % soit satisfaisant.

3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Programmes	Montants 2022-2030 HT	Montants 2022-2026 HT	Montants 2025 HT
100 ADMINISTRATION GENERALE	10 537 455,00 €	6 789 455,00 €	1 778 921,00 €
100-01 Siège admin. et tech. CCHP	8 665 168,00 €	5 490 168,00 €	1 250 000,00 €
100-02 Signalétique	317 092,00 €	297 092,00 €	291 921,00 €
100-03 Informatique	1 107 243,00 €	642 243,00 €	155 000,00 €
100-04 Gestion	447 952,00 €	359 952,00 €	82 000,00 €
101 TECHNIQUE	193 417,00 €	107 417,00 €	14 000,00 €
101-01 Maintenance bâtiment	102 811,00 €	74 811,00 €	7 000,00 €
101-02 Maintenance garage	90 606,00 €	32 606,00 €	7 000,00 €
102 MOBILITE DEPLACEMENT	303 776,00 €	243 776,00 €	15 000,00 €
102-01 Mobilité	47 293,00 €	47 293,00 €	
102-02 Accessibilité	121 475,00 €	121 475,00 €	
102-03 Aides	135 008,00 €	75 008,00 €	15 000,00 €
103 GENDARMERIE	72 400,00 €	32 400,00 €	10 000,00 €
103-03 Gendarmerie Mirebeau	72 400,00 €	32 400,00 €	10 000,00 €
104 SPORT	9 392 683,43 €	7 589 448,20 €	3 477 000,00 €
104-01 Equipements sportifs	7 397 996,00 €	5 854 760,78 €	3 362 000,00 €
104-02 Piscines	1 832 305,43 €	1 632 305,43 €	100 000,00 €
104-03 Gestion	162 382,00 €	102 382,00 €	15 000,00 €
105 CULTURE	794 055,62 €	654 055,62 €	258 189,00 €
105-01 Musique	323 171,62 €	203 171,62 €	47 379,00 €
105-02 Bibliothèque	70 884,00 €	50 884,00 €	10 810,00 €
105-03 Ludothèque fonds de concours	400 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €
106 SOLIDARITE SANTE	1 946 583,00 €	1 654 583,00 €	322 570,00 €
106-01 Sociale santé	1 452 061,00 €	1 452 061,00 €	237 370,00 €
106-02 Gens du voyage	213 867,00 €	93 867,00 €	30 000,00 €
106-03 Gestion	280 655,00 €	108 655,00 €	55 200,00 €

Programmes (suite)	Montants 2022-2030 HT	Montants 2022-2026 HT	Montants 2025 HT
107 ENVIRONNEMENT	376 005,00 €	376 005,00 €	15 000,00 €
107-01 Espaces naturels	361 005,00 €	361 005,00 €	- €
107-02 Gestion	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
108 ENFANCE	7 209 752,00 €	5 976 925,00 €	2 687 100,00 €
108-01 Centre socio-culturel Mirebeau	4 730 827,00 €	4 100 000,00 €	2 400 000,00 €
108-02 Jeunesse	400 000,00 €	400 000,00 €	30 000,00 €
108-03 Centre socio-culturel Vouillé	503 900,00 €	503 900,00 €	- €
108-04 Gestion	1 575 025,00 €	973 025,00 €	257 100,00 €
109 SDTAN	149 582,00 €	149 582,00 €	- €
110 ESPACES PUBLICS	5 253 763,00 €	2 327 763,00 €	633 307,00 €
110-01 Voirie	4 959 199,00 €	2 129 199,00 €	550 000,00 €
110-02 Gestion	237 532,00 €	161 532,00 €	68 307,00 €
110-03 Manifestations	57 032,00 €	37 032,00 €	15 000,00 €
111 TOURISME	564 812,00 €	484 812,00 €	144 458,00 €
111-01 Sites	407 585,00 €	347 585,00 €	31 038,00 €
111-02 Gestion	157 227,00 €	137 227,00 €	113 420,00 €
112 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	426 533,00 €	386 533,00 €	323 000,00 €
112-01 Bâtiment relais	29 716,00 €	29 716,00 €	- €
112-02 Bâtiment d'entreprises	161 817,00 €	121 817,00 €	88 000,00 €
112-04 Aides à l'immobilier	235 000,00 €	235 000,00 €	235 000,00 €
114 PLUi-H	800 000,00 €	468 649,00 €	300 000,00 €
115 FONDS DE CONCOURS	3 000 000,00 €	2 460 323,00 €	893 678,00 €
116 PATRIMOINE IMMOBILIER	2 883,00 €	2 883,00 €	- €
117 OPAH-RU MIREBEAU	464 940,00 €	153 433,00 €	69 200,00 €
TOTAL	41 488 640,04 €	29 858 042,82 €	10 941 423,00 €